

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 2 mars 2020 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M. Dany Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

041-03-2020

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : Michel Marcoux
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2020

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - Transport Autonomie Beauce-Etchemin - Quote-part 2020

4.2 - Parc industriel / Projet d'agrandissement / Amendement de la résolution No 258-11-2019

4.3 - Contrat pour services animaliers 2020

4.4 - Changement des signataires / Compte Desjardins

4.5 - Compteur d'eau - 10 5e rue Ouest - 9291 11 2138 0 000 0000 / Remboursement de taxes pour consommation d'eau suite à une erreur de saisie de lecture de prélèvement de consommation

4.6 - Compteur d'eau - 10 3e rue Ouest - 9291 20 9825 0 000 0000 / Remboursement de taxes pour consommation d'eau suite à une erreur de lecture de prélèvement de consommation

4.7 - Services imposables - 2e rang de Jersey Sud - 9391 83 7200 0 000 0000/ Remboursement de taxes pour services imposable chargé en trop

4.8 - Services imposables - 344 3e rang de Jersey Sud - 9786 73 5044
0 000 0000 / Remboursement de taxes pour services imposable
chargé en trop

4.9 - RICBS - Deuxième versement Quote-part 2020

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - Drone Action 360 - Achat d'un drone

5.2 - Demande d'autorisation pour achat de boyaux d'incendie

5.3 - CAUCA / Application Survie-Mobile

5.4 - Formation ACSIQ / Intervenir à la suite d'une catastrophe

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Club Sportif Grande-Coudée

7 - VOIRIE

7.1 - MTMDET / Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local /
Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation
des sommes versées pour l'année civile 2019

8 - ACCEPTATION DES COMPTES

9 - CORRESPONDANCE

9.1 - CPA St-Gédéon / Demande d'aide financière

9.2 - École Grande-Coudée - Demande d'aide financière

9.3 - RICBS - Approbation du règlement No 61-20

10 - DIVERS

10.1 - Permis de construction

11 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

042-03-2020

3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février
dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la
tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et
ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal
de la séance ordinaire du 3 février 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-
verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

043-03-2020

4.1 - Transport Autonomie Beauce-Etchemin - Quote-part 2020

ATTENDU la résolution No 253-11-2019 du 4 novembre 2019 concernant
l'acceptation du quote-part 2020 visant les services de Transport Autonomie
Beauce-Etchemin;

ATTENDU QUE la facture reçue au montant de 5,026.74\$ (sans taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des
conseillers présents d'accorder le paiement de la facture reçue de Transport
Autonomie Beauce-Etchemin au montant total de 5,026.74\$ (sans taxes).

ADOPTÉE

4.2 - Parc industriel / Projet d'agrandissement / Amendement de la résolution No 258-11-2019

ATTENDU QUE le conseil municipal doit amender la résolution No 258-11-2019 concernant le projet d'agrandissement du parc industriel comme suit:

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'acquisition de 34 678 mètres carrés de terrain sur le lot 6 348 685 appartenant à 9292-3739 Québec Inc.;

ATTENDU QUE le prix de vente fixé pour le dit lot est de 130,000.00\$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE la municipalité effectuera les paiements sur 5 ans, à un taux d'intérêts fixés à 3% annuel selon le tableau suivant:

An	Solde	Remboursement		
		Capital	Interet	Total
1	130 000,00 \$	26 000,00 \$	3 900,00 \$	29 900,00 \$
2	104 000,00 \$	26 000,00 \$	3 120,00 \$	29 120,00 \$
3	78 000,00 \$	26 000,00 \$	2 340,00 \$	28 340,00 \$
4	52 000,00 \$	26 000,00 \$	1 560,00 \$	27 560,00 \$
5	26 000,00 \$	26 000,00 \$	780,00 \$	26 780,00 \$

ATTENDU QUE les paiements seront annuels à partir de la signature de la transaction chez le notaire;

ATTENDU QU'il s'agit d'un financement ouvert, c'est-à-dire que la municipalité pourra payer le solde dû à n'importe quel moment et payer les intérêts dus à cette même date;

ATTENDU QUE suite à l'acquisition de 34 678 mètres carrés de terrain sur le lot 6 348 685 appartenant à 9292-3739 Québec Inc., la municipalité désire procéder à la vente de 4,332 mètres carrés de terrain sur le lot 5 424 213 à l'industrie "Produits Matra Inc.", tel que convenue dans la résolution No 131-07-2018 au prix de 3.767428\$ du mètre carré, pour une somme totale de 16,320.50\$

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise monsieur Dany Poulin, directeur général, à être signataire pour les transactions mentionnées plus-haut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'acquisition de 34 678 mètres carrés de terrain sur le lot 6 348 685 appartenant à 9292-3739 Québec Inc. au coût total de 130,000.00\$ (taxes incluses);

QUE les paiements seront effectués sur une période de 5 ans, au taux d'intérêt fixé à 3% annuellement;

QUE les paiements seront annuels à la signature de la transaction chez le notaire;

QUE le solde dû est payable à n'importe quel moment et que les intérêts seront calculés à cette même date.

QUE la municipalité vendra 4,332 mètres carrés du lot 5 424 213 à l'industrie Produits Matra Inc. au prix de 3.767428\$ du mètre carré soit une somme totale de 16,320.50\$

QUE monsieur Dany Poulin, directeur général, est autorisé à signer tous documents relatifs à ces transactions.

ADOPTÉE

ATTENDU l'avis reçu de la SPA Beauce Etchemin daté du 3 février 2020 stipulant l'arrêt de leur activités à compter du 3 mai 2020;

ATTENDU l'offre de services animaliers reçue de l'Escouade Canine MRC 2017 au montant mensuel de 400.00\$ (plus taxes), indexable avec l'IPC annuellement dans les années subséquentes, débutant le 3 mars 2020, et se terminant le 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité mettra fin à son entente de services avec la SPA Beauce Etchemin à compter du 2 mars 2020;

QUE la municipalité débutera son entente de services avec l'Escouade Canine MRC 2017 à compter du 3 mars 2020;

QUE la mensualité sera de 400.00\$ (plus taxes), indexable avec l'IPC annuellement dans les années subséquentes.

QUE l'entente se renouvellera automatiquement par période de douze (12) mois à moins d'un préavis de soixante (60) jours de l'une des parties.

ADOPTÉE

046-03-2020

4.4 - Changement des signataires / Compte Desjardins

ATTENDU les recommandations de la firme Blanchette Vachon et Associés en ce qui a trait aux méthodes de travail à adopter en milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE retirer Mme Geneviève Rancourt, secrétaire-trésorière adjointe, à titre de signataire lorsque le directeur général s'absente;

QUE le seul signataire remplaçant sera M. André Roy, conseiller municipal.

ADOPTÉE

047-03-2020

4.5 - Compteur d'eau - 10 5e rue Ouest - 9291 11 2138 0 000 0000 / Remboursement de taxes pour consommation d'eau suite à une erreur de saisie de lecture de prélèvement de consommation

ATTENDU qu'il y a eu une erreur de saisie de la lecture de consommation d'eau pour le matricule 9291 11 2138 0 000 0000, soit au 10 5e rue Ouest, Saint-Martin;

ATTENDU que suite à des vérifications, seule la lecture était en défaut et que la consommation aurait dû être de 94 m³ d'eau utilisée au lieu du prélèvement erroné de 1094 m³ d'eau en automne dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de créditer le matricule 9291 11 2138 0 000 0000 un montant de **1050.00 \$** soit pour 1000 m³ d'eau à 1.05\$ /m³ selon la taxation 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créditer sur le compte de taxation 2020 un montant de 1050.00 \$ représentant 1000 m³ d'eau non utilisés et prélevés par erreur lors de la saisie de la lecture des compteurs d'eau en automne 2019.

ADOPTÉE

048-03-2020

**4.6 - Compteur d'eau - 10 3e rue Ouest - 9291 20 9825 0 000 0000 /
Remboursement de taxes pour consommation d'eau suite à une
erreur de lecture de prélèvement de consommation**

ATTENDU qu'il y a eu une erreur de la lecture de consommation d'eau pour le matricule 9291 20 9825 0 000 0000, soit au 10 3e rue Ouest, Saint-Martin;

ATTENDU que suite à des vérifications, seule la lecture était en défaut et que la consommation aurait dû être de 168.95 m³ d'eau utilisée au lieu du prélèvement erroné de 320 m³ d'eau en automne dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de créditer au matricule 9291 20 9825 0 000 0000 un montant de **158.60 \$** soit pour 151.05 m³ d'eau à 1.05\$/m³ selon la taxation 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créditer sur le compte de taxation 2020 un montant de 158.60 \$ représentant 151.05 m³ d'eau non utilisés et prélevés par erreur lors de la saisie de la lecture des compteurs d'eau en automne 2019.

ADOPTÉE

049-03-2020

**4.7 - Services imposables - 2e rang de Jersey Sud - 9391 83 7200 0 000
0000/ Remboursement de taxes pour services imposable chargé en
trop**

ATTENDU QU'il y a eu une erreur lors de la saisie de la taxation annuelle, et que des services imposables ont été chargé en trop pour le matricule 9391 83 7200 0 000 0000, situé au 2e rang de Jersey Sud, à Saint-Martin.

ATTENDU QUE suite à des vérifications, il n'y a plus de bâtiment relié au matricule ci-haut mentionné;

ATTENDU QUE seuls les items suivants ont été imposés en trop:

Assainissement des eaux (0.19\$ / 100\$ d'évaluation) 46.17\$

Ordures pour 1 logement 216.00\$

ATTENDU qu'il y a lieu de créditer au matricule 9391 83 7200 0 000 0000 un montant de **262.17 \$**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créditer sur le compte de taxation 2020 un montant de 262.17 \$ représentant les montants imposés en trop pour l'assainissement des eaux et les ordures puisqu'il n'y a plus de bâtiment attachés au matricule 9391 83 7200 0 000 0000.

ADOPTÉE

050-03-2020

**4.8 - Services imposables - 344 3e rang de Jersey Sud - 9786 73 5044 0
000 0000 / Remboursement de taxes pour services imposable
chargé en trop**

ATTENDU QU'il y a eu une erreur lors de la saisie de la taxation annuelle en 2019 et 2020, et que des services imposables ont été chargés en trop pour le matricule 9786 73 5044 0 000 000, situé au 344 3e rang de Jersey Sud, à Saint-Martin.

ATTENDU QUE suite à des vérifications, il n'y a qu'un seul logement associé ce matricule;

ATTENDU QUE lors de la taxation 2019, le montant imposé pour la collecte des ordures était de 384.00\$ au lieu de 192.00\$

ATTENDU QUE lors de la taxation 2020, le montant imposé pour la collecte

des ordures était de 432.00\$ au lieu de 216.00\$

ATTENDU qu'il y a lieu de créditer le matricule 9786 73 5044 0 000 0000 un montant de 192.00\$ pour la taxation de 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu de créditer le matricule 9786 73 5044 0 000 000 un montant de 216.00\$ pour la taxation de 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créditer sur le compte de taxation 2019 un montant de 192.00 \$ et sur le compte de taxation 2020 un montant de 216.00\$ représentant les montants imposés en trop pour la collecte des ordures puisqu'il n'y a qu'un seul logement associé au matricule 9786 73 5044 0 000 000.

ADOPTÉE

051-03-2020

4.9 - RICBS - Deuxième versement Quote-part 2020

ATTENDU la facture No CRF2000230 présentée par la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sartigan (RICBS) au montant total de 47 202.96\$ (sans taxes) pour le deuxième versement du quote-part de 2020, tel qu'approuvé lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 via la résolution No 247-10-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement de la facture No CRF20000230 présentée par la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sartigan (RICBS) au montant total de 47 202.96\$ (sans taxes) pour le deuxième versement du quote-part de 2020, tel qu'approuvé lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 via la résolution No 247-10-2019

ADOPTÉE

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

052-03-2020

5.1 - Drone Action 360 - Achat d'un drone

ATTENDU QUE l'achat d'un drone muni d'une caméra thermique de marque Mavic 2 a été fait dans le cadre d'un projet de mise en commun d'un équipement en milieu municipal dans le programme de soutien à la coopération intermunicipal;

ATTENDU QUE la facture No 759 reçue de la compagnie Drone Action 360 au montant de 6,217.85\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le paiement de la facture No 759 de la compagnie Drone Action 360 au montant de 6,217.85\$ taxes incluses pour l'achat d'un drone muni d'une caméra thermique de marque Mavic 2 fait dans le cadre d'un projet de mise en commun d'un équipement en milieu municipal dans le programme de soutien à la coopération intermunicipal

ADOPTÉE

053-03-2020

5.2 - Demande d'autorisation pour achat de boyaux d'incendie

ATTENDU QUE que certains boyaux d'incendie doivent être remplacés puisqu'ils sont désuets;

ATTENDU QUE la demande reçue du directeur des Services de Sécurité civile et Incendie, M Stéphane Maheux pour l'achat de cinq (5) nouveaux boyaux d'incendie 1.75"x50' MTSS 800 et de cinq (5) nouveaux boyaux d'incendie 2.5"x50' MTSS 800;

ATTENDU QUE la soumission reçue de CMP Mayer Inc. comme suit:

Boyau 1.75"x50' MTSS 800 152.00\$/unité (plus taxes)

Boyau 2.5"x50' MTSS 800 219.00\$/unité (plus taxes)

Pour un total de 1,855.00\$ (plus taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de cinq (5) nouveaux boyaux d'incendie 1.75"x50' MTSS 800 à 152.00\$ par unité (plus taxes) et de cinq (5) nouveaux boyaux d'incendie 2.5"x50' MTSS 800 à 219.00\$ par unité, pour un total de 1,855.00\$ (plus taxes)

ADOPTÉE

054-03-2020

5.3 - CAUCA / Application Survie-Mobile

ATTENDU la demande du Directeur des Services de sécurité incendies, M Stéphane Maheux, pour l'intégration de l'application Servi-Mobile pour la gestion des disponibilités des pompiers et des premiers répondants, ainsi que la gestion des alertes d'urgence;

ATTENDU la soumission reçue de CAUCA comme suit:

Forfait de base 8.00\$/unité/mois

Option module "Gestion des disponibilités" 1.00\$/unité/mois

Option module "Fiches d'intervention et risques particuliers" 1.00\$/unité/mois

Option module "Entraides et déploiement" 1.00\$/unité/mois

Option "Réception des appels Premiers répondants" 2.00\$/unité/mois

ATTENDU QUE selon nos effectifs actuels, nous avons besoin de:

25x Forfait de base

25x Option module "Gestion des disponibilités"

6x Option "Entraides et déploiement"

6x Option "Fiches d'intervention et risques particuliers"

16x Option "Réception des appels Premiers répondants"

Pour un mensualité totale de 269.00\$ (plus taxes)

ATTENDU QUE la mensualité décrite ci-dessus est sujette à changement advenant l'arrivée de nouveaux pompiers, ou la démission de pompier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'intégration de l'application Servi-Mobile pour la gestion des disponibilités des pompiers et des premiers répondants, ainsi que la gestion des alertes d'urgence selon la soumission reçu de CAUCA;

QUE la mensualité de 269.00\$ (plus taxes) est sujette advenant l'arrivée de nouveaux pompiers, ou la démission de pompier.

ADOPTÉE

055-03-2020

5.4 - Formation ACSIQ / Intervenir à la suite d'une catastrophe

ATTENDU l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) organise une formation intitulée "Intervenir à la suite d'une catastrophe" le 28 mars 2020;

ATTENDU QUE le directeur des Services de sécurité incendie, M Stéphane Maheux, désire s'inscrire à cette formation.

ATTENDU QUE le coût de la formation est de 100.00\$ (plus taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de M. Stéphane Maheux, Directeur des services de sécurité incendie, pour la formation "Intervenir à la suite d'une catastrophe" offerte par l'ACSIQ le 28 mars 2020.

QUE le conseil municipale autorise le remboursement de toutes dépenses en lien avec cette formation avec pièces justificatives;

ADOPTÉE

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Club Sportif Grande-Coudée

État des résultats Janvier 2020

7 - VOIRIE

056-03-2020

7.1 - MTMDET / Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local / Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2019

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 126 537 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Robert Lessard, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Martin informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

057-03-2020

8 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de Février 2020 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : Milisa Pépin

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de Février 2020 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	101 930.83 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	26 825.44 \$
TRANSPORT ROUTIER:	122 296.79 \$

HYGIÈNE DU MILIEU:	105 404.05 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	000 000.00 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	14 609.52 \$
LOISIRS & CULTURE:	55 066.47 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	9 825.78 \$

Représentant des comptes à payer au montant de 272 692.89 \$ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

9 - CORRESPONDANCE

058-03-2020

9.1 - CPA St-Gédéon / Demande d'aide financière

ATTENDU une demande d'aide financière de la part du Club de Patinage Artistique de Saint-Gédéon;

ATTENDU que le montant accordé l'an passé 100.00\$ pour 1 participant de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir une aide financière de 100.00\$ au Club de Patinage artistique de St-Gédéon pour son travail auprès des jeunes.

ADOPTÉE

059-03-2020

9.2 - École Grande-Coudée - Demande d'aide financière

ATTENDU la demande d'aide financière reçue de l'école Grande-Coudée pour le Carnaval d'hiver qui a eu lieu du 24 au 28 février 2020 sous le thème "Bouger et bien manger c'est la santé";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accorder une aide financière de l'ordre de 500.00\$ à l'école Grande-Coudée pour le Carnaval d'hiver qui a eu lieu du 24 au 28 février 2020 sous le thème "Bouger et bien manger c'est la santé"

ADOPTÉE

060-03-2020

9.3 - RICBS - Approbation du règlement No 61-20

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du Règlement de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud No 61-20 Décrétant des travaux estimés à 700,000.00\$ afin d'effectuer des travaux pour la venue de Viridis (Construction du chemin d'accès, préparation du terrain et déboisement) pour ce faire, autoriser un emprunt m'excédant pas 700,000.00\$ remboursable sur une période maximale de 20 and afin d'en acquitter les coûts;

ATTENDU QUE le conseil est favorable au dit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le Règlement de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud No 61-20 Décrétant des travaux estimés à 700,000.00\$ afin d'effectuer des travaux pour la venue de Viridis (Construction du chemin d'accès, préparation du terrain et déboisement) pour ce faire, autoriser un emprunt m'excédant pas 700,000.00\$ remboursable sur une période maximale de 20 and afin d'en acquitter les coûts;

ADOPTÉE

10 - DIVERS

10.1 - Permis de construction

11 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

- La collecte de sang de Héma-Québec du 28 février dernier fut un succès. Au total, il y a eu 78 dons de sang, tandis que l'objectif était de récolter 60 dons. Le conseil municipal tient également à remercier tous les bénévoles qui ont fait de cet événement un succès.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.


13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Yvan Paré, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20 hrs 14

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Éric Giguère
Maire



Dany Poulin
Directeur général & secrétaire-trésorier